

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
COSSONAY-PENTHALAZ-PENTHAZ-DAILLENS**

Au Conseil Intercommunal
1303 Penthaz

Penthaz, le 23 novembre 2011

**Rapport de la Commission des Finances sur le préavis du bureau du Conseil N° 5/2011
relatif à la rémunération des membres du Comité de Direction.**

La Commission des Finances, composée de Messieurs Philippe Wiesmann, Philippe Tesse, Jacky Chiovini, André Borgeaud membres, Corinne Borgeaud, Roland Pantet, Philippe Mielvaque, membres suppléants, s'est réunie le 2 novembre 2011 à la station d'épuration pour étudier le préavis N° 5/2011 relatif à la rémunération des membres du Comité de direction. Est excusé, Monsieur Jean-Yves Thévoz membre suppléant

Le Comité de Direction, était représenté par Messieurs René Devantay, René Nicolet, également présent, Monsieur Jacques Deléderray président du Conseil ainsi que Bernard Augsburger secrétaire/comptable de l'association. Excusé Monsieur Philippe Gerhard membre du Comité de Direction. Nous tenons à les remercier de leur disponibilité et des réponses apportées.

Le présent rapport a été transmis à tous les membres et aux suppléants, pour d'éventuelles corrections ou précisions.

Comme le précisent les statuts de notre association, le Conseil intercommunal fixe les indemnités des membres du Comité de direction.

Il est d'usage de réviser ces indemnités au début de chaque législature.

C'est pourquoi le bureau du Conseil nous propose une légère adaptation des rémunérations en vigueur à ce jour.

Commentaires :

Le traitement en vigueur à l'AIEE correspond à des valeurs forfaitaires plutôt inférieures à celle que l'on rencontre dans nos communes. D'autre part il nous semble approprié de revaloriser le travail horaire, selon un barème adapté à la responsabilité des tâches demandées. Ce travail est revu en fonction des heures réelles effectuées et non plus par demi-journée ou journée. L'indemnité kilométrique de Frs.0.70 s'entend seulement pour les trajets qui se trouvent en dehors de la zone de l'AIEE.

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose d'adopter les conclusions suivantes, identiques à celle du préavis 5/2011 :

Préavis N°5/2011, concernant la rémunération des membres du Comité de Direction

Conclusions:

Le Conseil Intercommunal de l'AIEE

Vu le préavis 5/2011 concernant la rémunération des membres du Comité de Direction,
Où le rapport de la commission chargée d'étudier ce complément de préavis.
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

D'adopter les indemnités proposées pour les membres du Comité de Direction pour la législature 2011-2016.

Les membres et les suppléants de la commission de Finances.

Philippe Wiesmann _____

Philippe Tesse _____

Jacky Chiovini _____

André Borgeaud _____

Corinne Borgeaud _____

Roland Pantet _____

Jean-Yves Thévoz _____

Philippe Mielvaque, rapporteur _____